Résolution présentée par la délégation de la Lettonie

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Compensation financière aux pays d'origine des médecins recrutés à l'étranger par les pays d'accueil

L'Assemblée Générale,

Rappelant — que tous les États doivent pouvoir disposer d'un système de santé accessible et suffisamment doté en personnel médical,

Constatant — que de nombreux médecins quittent leur pays d'origine pour travailler dans des pays offrant de meilleures conditions de travail et de rémunération comme les pays occidentaux tel que les Etats-Unis et la France, en France, au premier janvier 2024, 30 961 médecins en activité avaient été formés à l'étranger, ce qui correspond à 13,3 % de l'ensemble des médecins en activité,

Soulignant — que la formation des médecins demande du temps et des moyens financiers importants, souvent investis par le pays d'origine,

Préoccupée — par le manque de personnel médical dans certains pays comme la Lettonie mais aussi des pays d'Afrique notamment le Mali, le Nigeria et plein d'autres, des pays européens comme l'Albanie et la Roumanie, qui peut réduire l'accès aux soins pour leur population, en 2023, la Lettonie comptait 3,4 médecins pour 1000 habitants ce qui est bien moins que pour l'union européenne,

Reconnaissant — le droit des médecins de choisir librement leur lieu de travail et l'importance de respecter leurs droits individuels,

Convaincue — qu'une coopération financière entre pays peut contribuer à renforcer les systèmes de santé sans empêcher la mobilité des professionnels,

Décide — de mettre en place un fond de compensation entre les pays recruteurs et les pays d'origine des médecins, afin que les pays accueillant des médecins formés à l'étranger versent une compensation financière équitable, tenant compte des coûts de formation et du nombre de médecins recrutés ;

- que les sommes versées soient consacrées en priorité à la formation de nouveaux médecins, à l'amélioration des hôpitaux et aux conditions de travail du personnel médical dans les pays qui ont vu la fuite de leurs médecins, tout en créant un mécanisme transparent de suivi pour vérifier leur utilisation effective ;

- de garantir que ces compensations soient entièrement à la charge des États recruteurs, sans être déduites du salaire des médecins ni limiter leur liberté de circulation, et d'encourager les partenariats internationaux, les échanges de formation et le soutien aux établissements médicaux des pays confrontés à une pénurie de personnel.

Le texte en français fait foi.